

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Mainville	Numéro de permis 1029008	Date d'inspection Le 17 novembre 2020	
Nom de l'établissement Halte scolaire L'Univers des Petits		Numéro de téléphone (506) 764-2978	
Adresse 1191 rue des Fondateurs Paquetville NB E8R 1A9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
<p>Ratio ok lors de mon inspection</p> <p>La halte est tenue de suivre les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19.</p> <p>Lors de ma visite les enfants terminent leurs collations et s'en vont dehors</p> <p>La halte est conforme selon la loi et les services à la petite enfance. Permis recommandé.</p> <p>Rappel: Ne pas oublier de continuer à faire la vérification de l'aire de jeu extérieur durant l'hiver. (Voir manuel de l'exploitant 9.3.1)</p>

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 novembre 2020

Date

original signé par
Vicki Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 novembre 2020

Date